



Parcourez le Québec avec nous est organisé par iA Avantages (iAAV).

Parcourez le Québec avec nous débute le **1^{er} février 2022 à 8 h 30** et se termine le **30 novembre 2022 à 00 h**.

Parcourez le Québec avec nous est ouvert à tous les détaillants, directeurs financiers.

Tous les gagnants de chaque catégorie remporteront un certificat d'une valeur de 500 \$ échangeable dans l'un des établissements Fairmont suivants :

Fairmont Le Château Montebello
Fairmont Tremblant
Fairmont Le Manoir Richelieu
Fairmont Le Château Frontenac

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier le prix si des circonstances particulières l'exigeaient.*

CATÉGORIE « DÉTAILLANTS »

- Un prix « détaillant de l'année » sera décerné au détaillant ayant transmis le plus grand nombre d'estimés (un prix de 500\$ par directeur financier).
- Quatre prix « détaillants performants » seront décernés parmi les détaillants ayant atteint le plus haut pourcentage sur les unités livrées¹ (un prix de 500 \$ par directeur financier).

¹ Estimés de janvier à novembre divisés par les unités de janvier à septembre (les mois d'octobre et novembre sont en bonus). Minimum de 100 unités livrées.

CATÉGORIE « DIRECTEURS FINANCIERS »

Quatre prix « directeurs financiers de l'année » seront décernés aux directeurs financiers ayant transmis le plus grand nombre d'estimés (un prix de 1 000 \$ par directeur financier).

RÉSULTATS

Les résultats seront transmis chaque mercredi de la semaine au concours-iaav.ia.ca à la section Résultats.

Les résultats finaux seront diffusés dans la semaine du 17 décembre 2022 (unités livrées).

CONDITIONS GÉNÉRALES

- a. Un directeur financier qui quitte ses fonctions pendant le concours sera disqualifié.
- b. Pour être éligible, le concessionnaire doit être actif avec iA Services aux concessionnaires depuis le 1^{er} mai 2022.
- c. Tout estimé doit avoir été transmis **au plus tard le 30 novembre 2022**.
- d. Les gagnants seront avisés par le dernier rapport au plus tard le 17 décembre 2022.
- e. Le prix est à l'entière discrétion d'iA Avantages et n'est ni échangeable, ni monnayable, ni transférable. Il doit être accepté tel qu'offert par iA Avantages et constitue un avantage imposable pour les participants qui se seront qualifiés.
- f. Les frais liés au prix, tels que les frais de transport et de repas entre le domicile du gagnant et l'endroit sélectionné par iA Avantages pour l'escapade, seront à la charge des gagnants.

NOUS JOINDRE

Pour toute question sur le déroulement de *Parcourez le Québec avec nous* ainsi que sur l'attribution des prix, n'hésitez pas à communiquer avec Christine Beaudoin-Angus à l'adresse christine.beaudoin-angus@prysmassurances.ca.